

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AFR 27/008/2009 (Public)

ÉFAI

13 novembre 2009

## **Amnesty International exprime sa solidarité à la société civile gambienne**

Amnesty International déplore le fait qu'en dépit des recommandations émises par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission africaine), le président gambien Yahya Jammeh refuse de retirer ses menaces à l'encontre des défenseurs des droits humains et d'autres membres de la société civile gambienne.

Par solidarité avec les défenseurs des droits humains et les autres membres de la société civile en Gambie, Amnesty International a décidé de ne pas assister à la 46<sup>ème</sup> session ordinaire de la Commission africaine qui se tient actuellement à Banjul, en Gambie.

Le lundi 21 septembre, le président Yahya Jammeh aurait déclaré à la télévision nationale qu'il tuerait quiconque tente de déstabiliser le pays. En outre, le président Yahya Jammeh a expressément menacé les défenseurs des droits humains et les personnes travaillant avec eux, en insistant sur le fait que le gouvernement de Gambie ne garantirait pas leur sécurité.

Plusieurs organisations non gouvernementales de défense des droits humains ont condamné les menaces proférées par le président et demandé aux autorités gambiennes de garantir les droits fondamentaux et la sécurité des défenseurs des droits humains et des autres membres de la société civile gambienne.

Au cours de la 7<sup>ème</sup> session extraordinaire qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, en octobre, la Commission africaine a fait part de son inquiétude face à ces menaces et a demandé au gouvernement gambien de revenir sur ces déclarations et de garantir le respect des droits fondamentaux des défenseurs des droits humains et membres de la société civile en Gambie. La Commission africaine a demandé à l'Union africaine (UA) d'intervenir pour obtenir du président Jammeh qu'il retire les propos menaçants de sa déclaration.

Amnesty International déplore toutefois que les autorités gambiennes n'aient pas donné de suites à la demande de retrait des menaces proférées à l'encontre des défenseurs des droits humains et des autres membres de la société civile du pays.

La Commission africaine elle-même a condamné à de multiples reprises l'absence de libertés politiques et les violations généralisées des droits humains en Gambie. La situation des droits humains s'est aggravée depuis une tentative présumée de coup d'État en mars 2006. Le gouvernement gambien a étouffé les dissensions politiques et sociales et l'armée, l'Agence nationale de renseignement (NIA) et la police ont commis de graves atteintes aux droits humains.

Deux affaires impliquant des journalistes gambiens ont été portées à la connaissance de la Cour de

justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis 2006 : Chief Ebrima Manneh, journaliste au quotidien *Daily Observer*, est depuis trois ans porté au nombre des personnes victimes de disparition forcée, en dépit d'une décision de la Cour ordonnant sa libération et le versement d'indemnités à sa famille. Musa Saïdykhan, ancien rédacteur en chef du journal *The Independent*, affirme avoir été torturé par la NIA en 2006 ; l'affaire est toujours en cours.

Amnesty International appelle donc les autorités gambiennes à :

- revenir immédiatement sur les menaces proférées par le président Yahya Jammeh à l'encontre des défenseurs des droits humains et d'autres membres de la société civile en Gambie ;
- réaffirmer publiquement leur engagement à respecter, protéger et promouvoir les droits humains conformément à la Constitution du pays et aux obligations qui leur incombent aux termes du droit international relatif aux droits humains ;
- mettre en application dans sa totalité la résolution prise par la Commission africaine lors de la 7<sup>ème</sup> session extraordinaire demandant au gouvernement le retrait de la menace contre les défenseurs des droits humains ;
- se conformer pleinement à la décision prise par la Cour de justice de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en juin 2008 ordonnant la remise en liberté sans délai de Chief Ebrima Manneh ;
- libérer immédiatement sans condition tous les prisonniers d'opinion ainsi que toutes les personnes illégalement détenues qui ne seraient pas inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi.

Amnesty International appelle l'Assemblée de l'Union africaine à :

- condamner publiquement la situation des droits humains en Gambie et veiller à ce que le gouvernement gambien respecte pleinement les droits fondamentaux de ses citoyens ;
- veiller à la pleine application par le gouvernement gambien de toutes les recommandations de la Commission africaine, notamment celles demandant aux autorités gambiennes de mener des enquêtes sur toutes les allégations d'actes de torture en détention et d'exécutions extrajudiciaires ;
- insister auprès du gouvernement gambien pour qu'il s'acquitte pleinement de ses obligations en vertu de la Charte africaine en matière de droit à la liberté, droit de ne pas être soumis à la torture, droit à un procès équitable et liberté d'expression et d'association ;
- débattre lors de sa prochaine session ordinaire en janvier de la dégradation de la situation des droits humains en Gambie en vue de trouver des solutions durables et demander au gouvernement gambien de s'acquitter de ses obligations en matière de droits humains , notamment au titre de l'Acte constitutif de l'UA et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.